

## Discours d'ouverture de la présidence des collèges : Négociations 2026 pour le personnel scolaire à temps partiel

C'est avec grand plaisir que nous sommes réunis ici aujourd'hui en tant que membres de l'équipe de négociation de la direction des collèges de l'Ontario pour la négociation de la première convention collective du personnel scolaire à temps partiel ou engagé pour une période limitée. Nous avons hâte de travailler avec vous pour étudier les questions qui concernent les membres de votre unité de négociation. Avec le soutien du CEC et de OPSEU SEFPO, notre objectif principal, comme ce fut le cas lors des rondes de négociation précédentes avec les équipes des CAAT de OPSEU SEFPO, est de travailler main dans la main avec vous à la recherche de solutions qui répondront aux besoins du personnel des collèges tout en contribuant à la viabilité à long terme des collèges subventionnés par l'Ontario.

Nous savons que cet objectif est ambitieux, même dans les meilleures conditions, et avons aussi conscience que cette ronde de négociations s'accompagne de défis inédits, étant donné qu'elle débouchera sur une première convention collective et que ces négociations ont lieu à un moment où le système des collèges publics de l'Ontario est confronté à des défis et à des changements majeurs. Puisque nous toucherons à des sujets complexes, cela exigera de nous tous que nous mettions nos connaissances et notre expérience à contribution, tout en restant ouverts à la diversité des points de vue.

Pour mener à bien cette tâche, nous avons formé une équipe qui apporte à la table des négociations un large éventail de connaissances et d'expériences... certaines acquises dans le cadre d'une formation officielle, d'autres grâce à des années d'expérience au sein du système collégial et dans des environnements connexes. Entre autres, cela comprend une expérience dans l'enseignement postsecondaire, des fonctions de direction dans les services scolaires, financiers et administratifs au sein du système collégial, ainsi qu'une expérience dans les domaines du développement organisationnel et des relations de travail. Nous sommes fermement convaincus du rôle que joue le système collégial de l'Ontario dans l'enseignement postsecondaire et de l'importance de placer la population étudiante et ses besoins au cœur de nos priorités.

De plus, nous avons passé ces derniers mois à consulter divers groupes issus de tous les collèges financés par des fonds publics. Nous entretiendrons ces liens tout au long des négociations afin de pouvoir continuer à présenter à la table des négociations des positions et des réponses bien documentées et crédibles. Notre travail s'appuiera également sur d'autres sources d'information, au besoin. Citons par exemple la Présentation prébudgétaire 2026 de Collèges Ontario<sup>1</sup> et le rapport de 2023 du Groupe d'experts visant à *Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario*<sup>2</sup>.

Tout au long du processus de négociation, notre travail sera guidé par une série de valeurs et d'objectifs. Ceux-ci sont toujours restés cohérents au fil du temps et continueront de l'être. Les personnes qui ont déjà mené des négociations avec nous auront peut-être remarqué qu'ils ont été évoqués dans notre déclaration d'ouverture lors des rondes de négociation précédente.

**Avant toute chose, notre objectif est de respecter le processus de négociation en faisant preuve de la plus grande intégrité et en menant des discussions raisonnables et éclairées.**

Notre équipe est prête à écouter et à prendre en compte votre point de vue, et nous espérons que ce sera réciproque. Nous considérons le processus de négociation comme une occasion de dialoguer de manière franche et sincère afin d'identifier les enjeux et de définir les conditions sur lesquelles nous pourrions parvenir à un accord mutuel. Comme dans tout processus de négociation, c'est cette recherche d'un terrain d'entente, grâce à un dialogue constructif, qui nous permettra de rédiger un texte contractuel reflétant notre intention commune et qui constituera le témoignage durable de nos négociations. Nous prendrons le temps de comprendre votre point de vue et vos propositions afin de pouvoir travailler main dans la main, dans un esprit de coopération, sur les questions qui peuvent être efficacement abordées au cours de cette ronde de négociations. Nous pensons que cela peut se faire grâce à un dialogue et à des échanges respectueux et réguliers, à condition que nous nous efforcions de discuter des questions importantes qui relèvent de ce processus de négociation et qui entrent dans le cadre de notre mandat et de notre champ d'action.

---

<sup>1</sup> [https://cdn.agilitycms.com/colleges-ontario/website/modules/CO\\_OntarioBudgetSubmission\\_2026\\_FR\\_Final.pdf](https://cdn.agilitycms.com/colleges-ontario/website/modules/CO_OntarioBudgetSubmission_2026_FR_Final.pdf)

<sup>2</sup> Groupe d'experts (2023). Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>

Notre deuxième objectif est de parvenir à un accord équitable et raisonnable pour le corps professoral, qui soit à la mesure de nos moyens et conforme à nos objectifs et à nos valeurs.

Nous savons que la réussite des collèges de l'Ontario repose sur des investissements dans l'enseignement et l'apprentissage. Cela comprend des investissements dans des salaires équitables, les technologies, le soutien à la population étudiante et les infrastructures. Tous ces éléments contribuent à créer l'environnement d'apprentissage que réclament la population étudiante et les communautés de l'Ontario, et dans lequel le corps professoral des collèges de l'Ontario dispense les programmes de qualité dont la population étudiante a besoin pour bonifier sa formation et ses compétences.

Nous savons également que ces investissements doivent être faits dans le respect de l'ensemble de la législation et des cadres réglementaires applicables, en cohérence avec les priorités du gouvernement et dans une optique de viabilité à long terme de notre système collégial.

Par conséquent, notre troisième objectif consiste à aborder toutes les questions en tenant compte du fait que les collèges sont des établissements publics dont la mission est de répondre aux besoins des différentes parties prenantes.

Cela signifie que, lorsque nous nous penchons sur les questions qui nous sont présentées, nous devons garder à l'esprit notre cadre législatif ainsi que les besoins variés et en constante évolution des communautés que nous servons. Parmi les nombreux éléments qui distinguent les collèges de l'Ontario figure la législation qui les régit. Comme défini dans cette législation, la mission confiée à tous les collèges est « d'offrir un programme complet d'enseignement et de formation postsecondaires axé sur la carrière afin d'aider les particuliers à trouver et à conserver un emploi, de répondre aux besoins des employeurs et d'un milieu de travail en évolution et de soutenir le développement économique et social de leurs collectivités locales variées »<sup>3</sup>.

La *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*<sup>4</sup> stipule que les collèges sont des organismes de la Couronne agissant au nom du gouvernement provincial et devant rendre des comptes à la population de l'Ontario. En d'autres termes, les collèges ne sont pas des entités totalement indépendantes qui ne rendent de comptes qu'à eux-mêmes. La législation précise qu'ils doivent également rendre compte au public et au gouvernement de leurs actions, de la réalisation d'objectifs conformes aux priorités gouvernementales et de la bonne gestion financière. À cet égard, ils doivent mener leurs activités dans une optique de viabilité à

---

<sup>3</sup> collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (Loi de 2002 sur les), L.O. 2002, chap. 8, annexe F (<https://www.ontario.ca/lois/loi/02o08f>)

<sup>4</sup> collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (Loi de 2002 sur les), L.O. 2002, chap. 8, annexe F (<https://www.ontario.ca/lois/loi/02o08f>)

long terme. Cela a des répercussions sur le fonctionnement des collèges et influe directement sur la manière dont ils dispensent certains des meilleurs programmes d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de ces négociations, que nous menons dans le but de parvenir à un accord raisonnable et équitable, nous devons veiller à respecter notre cadre législatif, à placer la population étudiante et les communautés au cœur de nos préoccupations, à garantir la responsabilité de tous les groupes d'employés et à préserver la capacité des collèges à fonctionner de manière efficace.

C'est un défi de taille dans le contexte actuel. Comme vous le savez sans doute, les collèges publics de l'Ontario sont actuellement confrontés à des difficultés financières et opérationnelles sans précédent, qui ont entraîné, au cours des deux dernières années, la fermeture d'un nombre important de programmes, ainsi que des licenciements et des réductions d'effectifs. Certains facteurs ayant contribué à ces difficultés ont été évoqués dans le rapport de 2023 du Groupe d'experts visant à assurer la viabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire,<sup>5</sup> et d'autres ont émergé ces dernières années. Cela inclut notamment les modifications apportées aux politiques fédérales en matière d'inscriptions internationales et l'impact des événements mondiaux sur des facteurs comme l'inflation, pour n'en citer que quelques-uns. Les collèges ont depuis longtemps réussi à trouver des sources de revenus innovantes pour pallier leurs difficultés de financement. Cependant, leur capacité à poursuivre dans cette voie a été fortement limitée. Comme l'indique la présentation prébudgétaire 2026 de Collèges Ontario :

« Les changements du gouvernement fédéral dans son budget de 2025 [ont souligné] la fragilité du financement collégial. On ne peut plus compter sur les revenus des étudiants étrangers pour subventionner les programmes des candidats canadiens. Le financement des étudiants de l'Ontario est censé provenir du gouvernement provincial, mais le soutien a diminué de façon constante après ajustement pour tenir compte de l'inflation [...] De plus, l'inflation mondiale ajoute annuellement quelque 600 dollars par étudiant et aux coûts de livraison des programmes, creuse ainsi davantage le déficit de financement [...] Avec l'augmentation des dépenses (...) le réseau est confronté à un déficit structurel qui pourrait atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici à 2027-2028, sans compter les immobilisations et les travaux d'entretien différés. »<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Rapport de 2023 du Groupe d'experts visant à assurer la viabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire. *Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario*. <https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>

<sup>6</sup> [https://cdn.agilitycms.com/colleges-ontario/website/CO\\_OntarioBudgetSubmission\\_2026\\_FR\\_Final.pdf](https://cdn.agilitycms.com/colleges-ontario/website/CO_OntarioBudgetSubmission_2026_FR_Final.pdf)

Et bien que les récentes annonces provinciales concernant le financement des collèges et des universités pour les quatre prochaines années et la levée du gel des frais de scolarité qui durait depuis sept ans (et qui avait été précédée par des baisses des frais de scolarité) aient été accueillies favorablement, elles ne répondent pas à l'ensemble des enjeux. Notre réflexion sur les questions soulevées lors des négociations doit donc être guidée par les besoins de la population étudiante et par notre engagement à :

- agir de manière responsable sur le plan financier et veiller à l'optimisation des ressources issues des investissements publics et des frais d'inscription qui financent nos activités ;
- maintenir autant que possible la souplesse nécessaire à nos activités ;
- améliorer la productivité tout en encourageant l'innovation et la créativité ; et
- veiller à ce que les collèges continuent de répondre efficacement à l'évolution des besoins de l'économie ontarienne.

Pour atteindre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> objectif et respecter les engagements pris, nous devons également aborder les négociations et l'examen des enjeux dans une perspective globale.

Ce 4<sup>e</sup> objectif tient au fait que le fonctionnement des collèges est complexe et que, pour fonctionner correctement, il nécessite la collaboration de nombreux groupes de collaborateurs. Il tient également au fait que les difficultés de financement actuelles et émergentes ont tendance à affecter les collèges à des degrés divers et de différentes manières.

Cet impact inégal constitue un défi particulier pour les négociations à l'échelle de la province, qui se concentrent sur une convention collective, cherchant généralement à mettre en place des dispositions opérationnelles communes à tous les collèges. C'est dans un contexte marqué par des difficultés financières persistantes et par les défis actuels liés aux inscriptions que nous menons ensemble cette tâche importante. Ce faisant, nous devons garder à l'esprit le rôle unique que jouent les collèges publics de l'Ontario dans le paysage de l'enseignement supérieur pour offrir à notre population étudiante un enseignement de calibre mondial.

Des chercheurs comme Jones (1997)<sup>7</sup>, ou Skolnik (2010)<sup>8</sup>, pour n'en citer que quelques-uns, ont publié des travaux sur la création et l'évolution des collèges en Ontario, ainsi que sur les différences entre les collèges et les universités au sein de la province. Des données historiques montrent que la province souhaitait que la vocation et les objectifs des collèges diffèrent de ceux de ses universités et, à ce titre, elle s'est attachée à créer des établissements dont le cadre législatif et les modalités de gouvernance se distinguent de ceux des universités. Les collèges

---

<sup>7</sup> Jones, G.A. (1997). Higher education in Ontario. Dans G.A. Jones (dir.), *Higher education in Canada: Different systems, different perspectives* (p. 137-159). New York: Garland.

<sup>8</sup> Skolnik, M.L. (2010). A look back at the decision on the transfer function at the founding of Ontario's colleges of applied arts and technology. *La revue canadienne d'enseignement supérieur*, 40(2), 1-17.

publics ont une vocation plus ciblée que celle des universités. Comme le souligne la législation, ces programmes doivent être « axés sur la carrière » et conçus pour faciliter l'accès à l'emploi tout en répondant « aux besoins des employeurs et à l'évolution du monde du travail ». Même si les collèges ont élargi au fil du temps l'éventail et le niveau des diplômes qu'ils proposent, ils ont continué à privilégier les programmes appliqués et axés sur la carrière. Lorsqu'ils se sont lancés dans la recherche, celle-ci revêtait un caractère appliqué, avec des liens directs (et en partenariat) avec le secteur privé et les organismes communautaires. En revanche, les universités poursuivent des objectifs de nature plus générale, mettant l'accent sur la création et la diffusion de nouvelles connaissances<sup>9</sup>.

En ce qui concerne cette ronde de négociations en particulier, ce n'est pas seulement le rôle des collèges qui importe. Nous devons également garder à l'esprit les compétences spécifiques que l'unité de négociation apporte et le rôle unique que jouent ses membres au sein de l'écosystème des collèges. De par leur nature, les contrats de travail à temps partiel et pour des périodes limitées visent à offrir à chaque collège la souplesse nécessaire pour fonctionner de manière efficace face aux fluctuations des besoins de la population étudiante et de la communauté, des exigences des programmes, des effectifs et des impératifs opérationnels. La manière dont les collèges planifient et répartissent le travail est adaptée à leurs besoins locaux, ce qui rend difficile l'élaboration d'une approche unique sans compromettre cette souplesse.

Dans le cadre de notre collaboration dans le but de parvenir à des solutions tournées vers l'avenir, il est de notre responsabilité de veiller à conserver la souplesse nécessaire et à rester concentrés sur les besoins de notre population étudiante et de nos communautés, conformément à notre mandat légal.

Dans ce contexte et compte tenu des besoins exprimés par nos parties prenantes différentes, notre 5<sup>e</sup> objectif constitue à continuer à œuvrer pour renforcer la capacité des collèges à proposer des programmes de qualité en faisant preuve de souplesse.

À mesure que la nature et la complexité des besoins de la population étudiante évoluent, nous devons continuer à adapter et à diversifier les modalités de mise en œuvre de nos programmes.

Cela implique de veiller à ce que nous soyons toujours en mesure de répondre aux besoins de toutes les personnes apprenantes, aussi bien celles qui préfèrent les programmes « traditionnels » que celles qui ont besoin d'une plus grande flexibilité pour réduire les obstacles à l'accès et à la réussite.

---

<sup>9</sup> Hogan, B.E., et Trotter, L.D. (2013). Academic freedom in Canadian higher education: Universities, colleges, and institutes were not created equal. *La revue canadienne d'enseignement supérieur*, 43(2), 68-84.

Cela signifie qu'il faut offrir à la population étudiante une certaine souplesse en ce qui concerne les horaires, les jours de la semaine, les mois de l'année et les modalités de prestation de nos programmes et services.

Cela comprend également de laisser aux collèges la flexibilité nécessaire pour proposer différents types de programmes et de services, dont certains doivent continuer à leur permettre de faire preuve de créativité pour générer des revenus destinés à subventionner les programmes d'enseignement supérieur, dont le coût de mise en œuvre dépasse les fonds que les collèges peuvent obtenir par l'entremise de subventions et des frais de scolarité.

**Pour conclure, je terminerai mon intervention en mettant l'accent sur notre 6<sup>e</sup> et dernier objectif, qui est l'un des plus importants à l'approche des négociations : celui de favoriser une relation saine et durable entre le syndicat et la direction.**

Au moment où nous nous apprêtons à rédiger cette toute première convention collective, nous mettrons tout en œuvre pour faire preuve de franchise et de transparence quant aux raisons qui motivent les propositions ou les réponses que nous présenterons au cours des négociations. Nous sommes convaincus que le syndicat fera de même. Si nous voulons réussir ensemble, nous devons privilégier la collaboration et mener des discussions franches et sincères afin de trouver un terrain d'entente.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes convaincus que, pour atteindre cet objectif commun, nous devons instaurer un climat de confiance grâce au dialogue à la table des négociations. Les déclarations publiques, les communiqués de presse et les informations relatives aux négociations doivent se concentrer sur les questions qui ont été abordées à la table des négociations, mais sur lesquelles un désaccord persiste. Elles ne doivent pas viser des personnes en particulier. Nous comprenons que les désaccords passionnés font partie de ce genre de négociations, mais, comme nous l'avons vu par le passé, les attaques personnelles, l'intimidation et les menaces compromettent l'intégrité du processus et sapent la confiance nécessaire à une collaboration à long terme.

De plus, de tels agissements donnent un mauvais exemple à la population étudiante, qui compte sur nous, direction et syndicat, pour leur montrer l'exemple d'un dialogue respectueux et constructif, même en cas de désaccord.

La communauté collégiale est diversifiée, avec des gens venant de toute la province et même du monde entier. Il est de notre responsabilité à tous de veiller à ce que cet environnement reste sécuritaire, respectueux et propice à l'apprentissage. Nous nous engageons à faire notre part pour assumer cette responsabilité et comptons sur vous pour en faire autant. J'ai pris le temps aujourd'hui de vous présenter nos valeurs et nos objectifs afin que vous puissiez mieux comprendre notre approche et notre raisonnement. Ce sont

ces objectifs et ces valeurs qui continueront à nous guider tout au long de ce processus de négociation.

Nous sommes déterminés à trouver un terrain d'entente et à parvenir à un accord qui nous permettra de préserver l'intégrité et la qualité du système collégial de l'Ontario. Afin de faciliter ce travail et de maintenir une dynamique positive, nous souhaitons notamment, lors de ces deux premières journées de discussion, parvenir à un accord sur les règles de base et l'orientation générale des négociations, ainsi que fixer d'autres dates de négociation pour cet été et cet automne.

Nous avons bien hâte de commencer à travailler avec vous sur ce projet important au cours des prochaines semaines.

Merci de votre temps et de votre attention.